

## FORMATION DIPLÔMANTES

### **Diplôme d'État de professeur de danse - Examen d'Aptitude Technique (EAT)**

La formation au diplôme d'État de professeur de danse (options classique, contemporain et jazz) vise à préparer les danseurs à l'enseignement de la danse.

> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Danse/Enseignement-formation-et-metiers-danse/L-Examen-d-Aptitude-Technique-EAT>

> <http://www.cnd.fr/professionnels/se-former/formations-diplomantes>

**Mettre « LISTE DES CENTRES HABILITES À DISPENSER LA FORMATION CONDUISANT A LA DELIVRANCE » à télécharger**

### **Formation pédagogique des artistes chorégraphiques**

Cette formation permet aux artistes chorégraphiques qui le souhaitent de s'orienter vers l'enseignement de la danse.

> <http://www.cnd.fr/professionnels/se-former/formations-diplomantes>

### **Certificat d'aptitude**

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse dans les écoles territoriales de musique, danse et art dramatique : options classique, contemporain et jazz

> <http://www.cnd.fr/professionnels/se-former/formations-diplomantes>

### **Sites de référence pour avoir des informations :**

#### **Ministère de la culture et de la communication**

Direction générale de la création artistique (DGCA)

62, rue Beaubourg - 75003 Paris

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Danse/Enseignement-formation-et-metiers-danse>

#### **Centre national de la danse (CND)**

1 rue Victor Hugo 93507 Pantin Cedex

Tél. : 01 41 83 27 27 - [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

Pôle ressources pour le secteur chorégraphique, le Centre national de la danse est par ailleurs doté d'un département Formation et Pédagogie qui déploie ses activités simultanément en Île-de-France et en Rhône-Alpes.